



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

FR

C/06/344

Bruxelles, le 30 novembre 2006
15921/1/06 REV 1 (Presse 344)
(OR. en)

**8ème Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires
étrangères (Tampere, les 27 et 28 novembre 2006)
"Conclusions de Tampere"**

I. Dialogue politique et de sécurité

1. Un an après le sommet de Barcelone et onze ans après la déclaration de Barcelone, les ministres des affaires étrangères du partenariat euro-méditerranéen réunis à Tampere, sous la présidence de M. Erkki Tuomioja, ministre finlandais des affaires étrangères, prenant en compte les défis actuels, renouvellent leur engagement d'instaurer un espace commun de paix, de stabilité et de prospérité dans la région méditerranéenne.

Cet objectif exige une stratégie globale visant à garantir la paix, la sécurité et la stabilité, et à renforcer la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme, à assurer un développement socioéconomique et social durable et équilibré, à arrêter des mesures pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, y compris par un accès élargi à l'enseignement et la consolidation des systèmes de sécurité sociale, et à promouvoir un meilleur dialogue et une meilleure compréhension entre les peuples et les cultures. Les ministres réaffirment leur détermination à mettre en œuvre le programme de travail quinquennal adopté par les chefs d'État ou de gouvernement en novembre 2005.

2. Tenant compte tenu du fait que le processus de Barcelone n'a pas pour objectif de se substituer aux autres activités et initiatives menées dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du développement de la région, mais qu'en revanche, il contribuera à leur aboutissement,

les partenaires réaffirment leur détermination à parvenir à un règlement équitable, global et durable du conflit israélo-palestinien, respectant les termes de référence énoncés lors de la Conférence de Madrid, ainsi que ses principes, y compris le principe de l'échange des territoires contre la paix, et fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et sur la feuille de route. Les ministres prennent acte de l'importance des initiatives et évolutions récentes au niveau régional. Les partenaires appellent également à intensifier les efforts en vue de promouvoir les progrès du processus de paix au Moyen-Orient sur tous les volets.

Les ministres se félicitent du rôle positif joué par l'UE au Moyen-Orient, en particulier ces derniers temps, depuis la dégradation de la situation dans la région. Ils encouragent par ailleurs les parties à poursuivre sur la voie du dialogue direct et des négociations directes afin de réaliser l'objectif de deux États, un État d'Israël sûr et une Palestine viable, souveraine et démocratique, vivant côte à côte pacifiquement et en sécurité. Les questions relatives au statut définitif, notamment celles relatives aux frontières, doivent faire l'objet d'un accord entre les deux parties.

3. Les ministres réaffirment leur volonté de continuer à promouvoir le dialogue et la coopération sur les questions politiques et de sécurité, la prévention des conflits, les mesures de renforcement du partenariat, les activités de gestion des crises, ainsi que la mise en œuvre et le respect des obligations internationales en la matière dans le cadre des accords multilatéraux en matière de désarmement et de non-prolifération auxquels les partenaires euro-méditerranéens sont parties. Ils sont également favorables à l'idée d'organiser en 2007, en collaboration avec le Collège européen de sécurité et de défense, un cours d'orientation dans le domaine de la PESD ouvert à la participation des pays méditerranéens qui le souhaitent.
4. Ils soulignent l'importance de l'appropriation et de la responsabilité communes à l'égard du processus, éléments qui restent les fondements essentiels du partenariat euro-méditerranéen. Ils conviennent qu'il faut intensifier le partenariat dans cette optique et ils invitent les hauts fonctionnaires à présenter des recommandations en vue d'améliorer les méthodes de travail du processus de Barcelone par le biais d'un renforcement de la responsabilité commune, de l'efficacité et de la visibilité. Ils décident, pour intensifier le partenariat, d'organiser régulièrement une réunion des ministres des affaires étrangères à la fin de chaque année. Ces réunions auront notamment pour but de se mettre d'accord sur les priorités pour l'année à venir dans le cadre des activités Euromed, afin de mettre en œuvre le programme de travail quinquennal adopté lors du sommet de Barcelone de 2005. En outre, les ministres prennent note avec satisfaction des travaux réalisés par le comité d'étude afin d'améliorer les méthodes de travail du processus de Barcelone. Ils encouragent par ailleurs le Comité Euromed à réaliser des progrès à cet égard.
5. Les ministres considèrent que la politique européenne de voisinage est un instrument important qui contribue à renforcer et à compléter le processus de Barcelone par le biais de la mise en œuvre des accords d'association et des plans d'action. Elle permet en outre d'approfondir les relations entre l'UE et les pays partenaires méditerranéens, en encourageant et en soutenant les réformes qui reposent sur un engagement commun en faveur de principes universels et de valeurs communes, en conformité avec les priorités nationales et sur la base de leurs programmes nationaux de réforme politique, économique, institutionnelle et sociale. Pour épauler les pays partenaires dans la mise en œuvre du programme de travail quinquennal de Barcelone, des accords d'association et des plans d'action, et dans la ligne d'autres stratégies de développement pertinentes, la Communauté offrira une aide financière et technique appropriée, en particulier par le biais de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat, qui prendra le relais du programme MEDA en 2007.

6. Les ministres déclarent qu'il importe, dans le respect des obligations qu'ils ont souscrites au niveau international, de renforcer la démocratie et le pluralisme politique, d'élargir la participation à la vie politique, aux affaires publiques et à la prise de décision, d'accroître le rôle des femmes dans la société et d'améliorer le respect et le développement de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression. Dans ce cadre, les ministres soulignent en outre qu'il importe de favoriser le respect de l'ensemble des religions, des autres croyances et des cultures. Ils sont par ailleurs résolus à maintenir et à assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire et à veiller à étendre à chacun l'accès à la justice.
7. À cet égard, l'UE mettra en place un important mécanisme de financement pour aider les partenaires méditerranéens qui le souhaitent à mener leurs réformes, étant entendu que, pour aboutir, les réformes doivent avoir pour point de départ les sociétés de la région.
8. Les ministres sont conscients qu'il importe d'appuyer le rôle de la société civile, dans le respect de la législation nationale, le cas échéant, et de renforcer ses moyens par une meilleure interaction avec les gouvernements et les parlements, y compris par la promotion du dialogue entre les parlementaires au sein de l'assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, par des contacts entre les associations de la société civile, le secteur de la jeunesse, les syndicats, les entreprises et les associations professionnelles, ainsi que par la coopération entre les administrations régionales et locales.
9. Les ministres prennent note de la contribution du Forum civil, qui s'est réuni à Marrakech du 4 au 7 novembre 2006, et se réjouissent à la perspective d'un renforcement des liens avec la communauté euro-méditerranéenne non gouvernementale, dans un esprit d'approfondissement d'un dialogue ouvert et mutuellement fructueux, tendant à la réalisation des objectifs globaux du processus de Barcelone. Ils se félicitent également de la poursuite des travaux de l'initiative Euromed et médias en 2006, qui ajoute une dimension au dialogue euro-méditerranéen. Ils attendent de nouveaux progrès concernant cette initiative en 2007.
10. Les ministres, conscients de l'importance que revêt la coopération politique et en matière de sécurité, réaffirment leur soutien en faveur des mesures actuelles de renforcement du partenariat, en particulier les séminaires de Malte, le réseau euro-méditerranéen des instituts de politique étrangère (EuroMeSco) et la coopération en matière de protection civile, notamment dans le cadre du projet relais intermédiaire du partenariat euro-méditerranéen. Dans ce cadre, les ministres notent que les activités menées dans le cadre de l'actuel programme relais intermédiaire euro-méditerranéen sur la protection civile ont été prolongées (de mars 2007 à mars 2008). Ils se félicitent de ce programme régional, qui constitue un instrument politique important pour renforcer les relations de confiance, car il favorise la coopération et l'interaction entre les autorités régionales et locales, la population civile et la société civile. Les ministres accueillent avec satisfaction les travaux préparatoires menés en vue de mettre en place un programme à long terme visant à favoriser la création d'un système euro-méditerranéen efficace et durable d'atténuation, de prévention et de gestion des effets des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, l'accent étant mis sur une coopération sous-régionale ouverte à toutes les parties intéressées.

11. Lors du sommet de Barcelone, les partenaires euro-méditerranéens se sont engagés à respecter les normes approuvées au niveau international en matière d'élections. Ils sont également convenus d'envisager la mise en place, sur une base volontaire et à la demande du pays concerné, d'une coopération conjointe et d'un échange d'expériences dans le domaine des élections. Dans ce cadre, les ministres ont chargé les hauts fonctionnaires Euromed de lancer le débat afin de progresser sur ces questions.

II. MISE EN OEUVRE DU CODE DE CONDUITE SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

12. Les ministres réaffirment qu'ils sont déterminés à mettre intégralement en œuvre le code de conduite contre le terrorisme afin d'améliorer la sécurité de tous les citoyens dans un cadre qui assure le respect de l'État de droit et des droits de l'homme, en particulier au moyen de politiques de lutte contre le terrorisme plus efficaces et d'une coopération plus étroite pour démanteler toutes les activités terroristes, protéger les cibles potentielles et gérer les conséquences des attentats. Les ministres soulignent qu'il faut remédier aux facteurs qui favorisent la montée du terrorisme sous toutes ses formes, dans toutes ses manifestations et sans réserve, quelles que soient les personnes qui s'y livrent, où que ce soit et quelles qu'en soient les fins. Dans ce contexte, ils se félicitent de la stratégie mondiale contre le terrorisme adoptée par l'ONU en septembre 2006. Ils rappellent aussi qu'ils rejettent totalement les tentatives d'associer une religion ou une culture, quelles qu'elles soient, au terrorisme et confirment qu'ils sont résolus à tout mettre en œuvre pour résoudre les conflits, mettre fin aux occupations, faire face à l'oppression, réduire la pauvreté, promouvoir les droits de l'homme et la bonne gestion des affaires publiques, améliorer la compréhension interculturelle et garantir le respect de toutes les religions et croyances.
13. Aux fins de la mise en œuvre du code de conduite Euromed en matière de lutte contre le terrorisme, les ministres sont convenus d'organiser, en 2007, un séminaire euro-méditerranéen sur le rôle des médias dans la prévention des actes d'incitation au terrorisme, sous toutes leurs formes, par une communication efficace et professionnelle. Les cadres de dialogue et de coopération existants dans ce domaine, tels que l'initiative "Euromed et les médias", peuvent être utilisés comme point de départ pour le séminaire projeté. Les ministres insistent en outre sur la nécessité d'empêcher l'utilisation de tous les moyens de communication, y compris l'internet, à des fins terroristes, sans pour autant compromettre la liberté d'expression.
14. Sur la base de la valeur commune qu'est le respect des droits de l'homme et dans le droit fil du code de conduite en matière de lutte contre le terrorisme, les ministres sont également convenus d'organiser, en 2007, un séminaire régional euro-méditerranéen sur le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme, conformément au droit international, afin de trouver un terrain d'entente en vue d'une future coopération dans ce domaine.

III. LIBRE-ECHANGE ET INVESTISSEMENTS

15. Les ministres approuvent les résultats de la première conférence euro-méditerranéenne des ministres du commerce, organisée à Marrakech le 24 mars 2006, et confirment leur volonté de mettre en place une zone euro-méditerranéenne de libre-échange d'ici à 2010, conformément aux dispositions des accords d'association. À cette fin, les priorités pour 2007 seront axées sur des négociations relatives à:
- la libéralisation progressive du commerce des services et du droit d'établissement dans le cadre des négociations en cours. Les ministres réaffirment également qu'ils sont disposés à utiliser le protocole-cadre adopté à Istanbul en 2004 comme modèle non contraignant pour les négociations;
 - la libéralisation progressive des échanges dans le domaine de l'agriculture, des produits agricoles transformés et des produits de la pêche, un certain nombre de dérogations et de calendriers étant éventuellement prévus en vue d'une mise en œuvre progressive et asymétrique, compte tenu des différences et des caractéristiques du secteur agricole dans les différents pays, sur la base des accords d'association Euromed et des accords de libre-échange régionaux, ainsi que de la feuille de route définie à Rabat. Il conviendra de rechercher une solution adéquate aux aspects non tarifaires de la libéralisation des échanges dans le domaine agricole, ainsi qu'à d'autres questions telles que le développement rural, la productivité et la qualité de l'agriculture et le développement durable;
 - l'établissement d'un mécanisme de règlement des litiges.

L'objectif global des négociations est le développement durable de l'ensemble des partenaires euro-méditerranéens. Les ministres invitent les ministres euro-méditerranéens du commerce à prévoir une réunion ministérielle en 2007, afin de faire le point des progrès accomplis dans ces domaines.

16. Les ministres approuvent également les résultats de la conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'industrie, tenue à Rhodes les 21 et 22 septembre 2006, et soulignent la nécessité de poursuivre la convergence réglementaire, en accordant une importance particulière au rapprochement des législations techniques, et de renforcer la coopération en matière de compétitivité, d'accès aux marchés, d'innovation, dans le secteur des textiles et de l'habillement et en matière d'investissements; ils insistent sur l'importance de lutter contre les obstacles non tarifaires au commerce. Les ministres encouragent de nouveaux progrès dans la mise en œuvre de la charte euro-méditerranéenne des entreprises. Ils saluent l'ouverture du programme de l'UE pour la compétitivité et l'innovation aux pays partenaires méditerranéens. Ils constatent en outre avec satisfaction que les pays partenaires méditerranéens recevront une aide destinée à accélérer les réformes et la convergence au niveau réglementaire, une importance particulière étant accordée au rapprochement des législations techniques.

17. Le programme de travail quinquennal prévoit la mise en place d'un groupe ad hoc chargé d'examiner les moyens d'intensifier les flux d'investissement dans la région méditerranéenne. Les ministres invitent la Commission à convoquer la première réunion de ce groupe ad hoc au cours du premier semestre de 2007, en concertation avec les autorités euro-méditerranéennes compétentes. Eu égard à l'importance particulière que les partenaires méditerranéens attachent aux investissements en tant que domaine de coopération, la Commission annonce son intention d'inclure dans le programme indicatif régional pour 2007-2009 un programme de coopération sur les investissements.
18. Les ministres approuvent les résultats de la Réunion des ministres de l'économie et des finances qui s'est déroulée à Tunis les 25 et 26 juin 2006 et se félicitent du fait que les pays méditerranéens ont accompli des progrès considérables dans l'amélioration du climat d'investissement; ils réaffirment la nécessité de poursuivre dans cette même voie. Les ministres notent qu'il est d'une importance cruciale d'améliorer l'accès au crédit, l'exécution des contrats, la protection des investisseurs et les procédures à suivre pour lancer une activité économique, ainsi que de remédier aux rigidités du marché du travail. Ils soulignent que la Réunion euro-méditerranéenne des ministres de l'économie et des finances est le forum au sein duquel les pays partenaires continueront de traiter les grandes questions de politique économique de la région. Ils notent que la prochaine Réunion euro-méditerranéenne des ministres de l'économie et des finances est prévue en mai 2007, à Chypre.
19. Par ailleurs, les ministres ont décidé de tenir le 11^{ème} séminaire euro-méditerranéen 2007 sur la transition économique à Bruxelles.
20. Les ministres notent avec satisfaction que, depuis son lancement en 2002, la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) a permis de canaliser des fonds importants vers la région méditerranéenne, dans des conditions adaptées aux investissements à long terme. Se fondant sur ces résultats positifs, ils soulignent l'importance de renforcer encore le soutien de la FEMIP au secteur privé (notamment aux PME) et d'accroître la participation et l'implication des pays méditerranéens partenaires par le biais d'un mécanisme consultatif renforcé.

IV. ÉNERGIE ET TRANSPORTS

21. Les ministres prennent note des résultats du Forum euro-méditerranéen de l'énergie, qui s'est déroulé le 21 septembre 2006 à Bruxelles, et des priorités fixées par celui-ci pour le partenariat euro-méditerranéen de l'énergie 2007-2010. Il importe d'œuvrer à la poursuite de l'intégration progressive des marchés de l'énergie euro-méditerranéens, ainsi qu'au développement de projets énergétiques d'intérêt commun et de l'énergie renouvelable, conformément aux plans et programmes nationaux de développement. Les ministres se félicitent également que le Forum ait recommandé de tenir la prochaine conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'énergie en 2007 avec pour objectif d'arrêter les priorités de la coopération énergétique pour la période à venir.
22. À cet égard, les ministres soulignent la nécessité de renforcer encore la coopération pour la sécurité des approvisionnements énergétiques dans la région euro-méditerranéenne. À cette fin, les ministres soulignent qu'il importe d'étudier les moyens visant à diversifier les ressources énergétiques, y compris les sources d'énergie renouvelables, et aussi de promouvoir l'efficacité énergétique et les mesures d'économie, le renforcement des capacités institutionnelles, le développement de nouvelles technologies et les activités de recherche et développement et de se pencher sur les solutions envisageables pour accroître les possibilités de financement de projets énergétiques d'intérêt commun dans la région euro-méditerranéenne, notamment par le biais de la participation de capitaux privés, et en promouvant le bon fonctionnement des marchés et la stabilité juridique pour les investissements.
23. Les ministres approuvent les résultats de la première conférence euro-méditerranéenne des ministres des transports, tenue à Marrakech en décembre 2005, et prennent note des priorités qu'ils ont fixées sur la base du Livre bleu sur les transports en Méditerranée et du rapport final du groupe à haut niveau sur l'extension des axes transeuropéens de transport prioritaires aux pays voisins. Ils se félicitent également de la recommandation formulée dans ce cadre, visant à réunir dans les prochains mois le Forum euro-méditerranéen des transports, en vue de l'adoption d'un plan d'action régional sur les transports pour les cinq prochaines années.
24. Les ministres encouragent les partenaires à coopérer tant en ce qui concerne les questions relatives à la sécurité énergétique qu'à la prévention du réchauffement global, par le biais notamment d'une collaboration à grande échelle visant à mettre au point des solutions scientifiques et technologiques de haut niveau.

V. ENVIRONNEMENT ET TOURISME

25. Les ministres approuvent les résultats de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement, organisée au Caire le 20 novembre 2006, et notent avec satisfaction l'adoption du calendrier fixant les étapes pour la mise en œuvre de l'initiative Horizon 2020 pour la dépollution de la Méditerranée. Ils soulignent l'importance de l'intégration des préoccupations environnementales dans tous les autres secteurs concernés afin de contribuer au développement d'une production et d'une consommation durables dans toute la région.
26. En 2007, la mise en œuvre de l'initiative Horizon 2020 pour la dépollution de la Méditerranée débutera par le recensement de projets prioritaires pour la réduction de la pollution, et les mesures prioritaires de renforcement des capacités, approuvées lors de la troisième conférence ministérielle sur l'environnement, commenceront à être mises en œuvre dans les pays partenaires. Un groupe directeur sera créé pour coordonner l'initiative Horizon 2020.
27. Les ministres encouragent les partenaires à coopérer en ce qui concerne la mise au point de solutions respectueuses de l'environnement en matière d'élimination des déchets.
28. La coopération entre la Communauté et les partenaires méditerranéens pour la gestion durable des ressources halieutiques en Méditerranée sera intensifiée, en particulier au sein des organes régionaux compétents.
29. Les ministres soulignent l'importance de l'apport du tourisme dans les économies des partenaires euro-méditerranéens. Ils rappellent que, lors du Sommet de Barcelone, les chefs d'État ou de gouvernement sont convenus d'engager "une coopération visant à accroître la contribution du tourisme à la création d'emplois, au développement des infrastructures et à la compréhension interculturelle, tout en veillant à la viabilité environnementale". À cet égard, ils se réjouissent de la proposition du Maroc d'accueillir une réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur le tourisme et chargent les hauts fonctionnaires de travailler à la préparation de cette réunion.

VI. ÉDUCATION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

30. Comme suite aux conclusions du Sommet de Barcelone, les ministres réaffirment leur volonté d'augmenter sensiblement le financement affecté à l'enseignement dans la région méditerranéenne, au moyen d'une assistance de l'UE et des programmes nationaux des partenaires méditerranéens, et à faire de l'éducation un secteur prioritaire dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat. Les ministres saluent la proposition de l'Égypte d'accueillir en 2007 une conférence ministérielle Euromed sur l'enseignement supérieur et la recherche. Ils invitent également les autorités compétentes à organiser cette conférence avec la participation d'universités, de centres de recherche scientifique, de pôles technologiques et de représentants du secteur privé de tous les pays partenaires. Cette manifestation aura pour but d'étudier les moyens de développer la coopération dans les domaines de la recherche scientifique, de l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle dans les pays de la rive sud de la Méditerranée, et des normes applicables à l'enseignement universitaire. L'objectif de cette conférence sera de renforcer et d'appuyer les efforts déployés par tous les pays de la région pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans les domaines de l'enseignement, compte tenu de la complémentarité entre l'éducation, la recherche scientifique, l'innovation et les entreprises (PME) et du rôle considérable que jouent le développement humain et les sociétés fondées sur la connaissance pour la modernisation sur la base de la compétitivité et de l'innovation. La conférence se penchera également sur les moyens de soutenir et de développer la recherche scientifique et les ressources humaines dans la région. En outre, les ministres se félicitent des résultats de la conférence des recteurs d'universités Euromed qui s'est tenue à Tampere du 9 au 11 octobre 2006 et du projet de création d'un forum universitaire Euromed permanent. Les ministres se réjouissent également du lancement, par la Commission, d'un programme de bourses universitaires en 2007, qui sera ouvert aux étudiants universitaires des pays partenaires.
31. Les ministres saluent la proposition de tenir, en 2007, un atelier Euromed sur la politique de l'emploi et sur les mesures pratiques destinées à améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi et à créer des possibilités d'emplois décents. L'atelier proposé ouvrirait la voie à la tenue d'une conférence ministérielle Euromed sur l'emploi en 2008.
32. Les ministres invitent les autorités compétentes à tenir, en 2007, un atelier Euromed sur la surveillance et le contrôle des maladies transmissibles. L'atelier proposé serait une étape préparatoire en vue de la tenue d'une conférence ministérielle Euromed sur la santé, qui pourrait traiter entre autres des systèmes de santé ainsi que des mesures et des activités pratiques permettant de concilier la qualité, la viabilité et l'équité des soins de santé.

VII. RENFORCEMENT DU ROLE DES FEMMES DANS LA SOCIETE

33. Les ministres se félicitent des résultats de la première conférence ministérielle Euromed sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, tenue les 14 et 15 novembre 2006 à Istanbul, et approuvent les conclusions ministérielles qui y ont été adoptées, appelant à leur mise en œuvre intégrale en vue de promouvoir la pleine participation des femmes à la vie économique, politique, civile, sociale et culturelle dans la région euro-méditerranéenne.
34. Les ministres prennent note des propositions sur l'égalité des sexes formulées au sein du forum civil de Marrakech et encourageront les acteurs de la société civile, notamment dans le cadre de la plateforme non gouvernementale Euromed, à continuer à travailler avec les institutions Euromed afin de renforcer leur participation à tous les secteurs du partenariat.

VIII. SOCIETE DE L'INFORMATION

35. La première conférence euro-méditerranéenne sur la société de l'information tenue à Dundalk (Irlande) en avril 2005 a permis de créer le dialogue Euromed sur le développement de la société de l'information, portant notamment sur la réglementation des communications électroniques. Les ministres saluent la proposition avancée par l'Égypte d'accueillir la deuxième conférence euro-méditerranéenne sur la société de l'information en 2007. Cette réunion permettra d'évaluer, entre autres, les progrès concernant l'harmonisation et la coopération en matière de réglementation entre les autorités de régulation, l'ouverture des marchés des télécommunications et l'échange d'expériences relatives à l'éducation et l'administration en ligne.

IX. DIALOGUE CULTUREL

36. Les ministres soulignent la nécessité d'approfondir encore le dialogue interculturel, notamment par le biais des travaux de la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures et par la mise au point d'un programme relatif au patrimoine culturel. Ils conviennent de redoubler d'efforts en lançant une série d'initiatives visant à lutter contre la discrimination, le racisme et la xénophobie, en rejetant les opinions extrémistes et en empêchant toutes les formes d'incitation à la haine, à la violence et au terrorisme qui divisent les populations de la région méditerranéenne. Ils s'engagent aussi à promouvoir une culture du dialogue, en œuvrant à une meilleure connaissance, à une compréhension mutuelle et à la liberté et au respect de l'ensemble des religions, des autres croyances et des cultures des populations euro-méditerranéennes tout en soutenant leur diversité culturelle. Les 35 réseaux de la Fondation Anna Lindh (qui regroupe désormais plus de 1000 organisations) et le programme Euromed Héritage devraient jouer un rôle important à cet égard.
37. Les ministres prennent note des idées/propositions avancées lors de la réunion des chefs des réseaux. La Fondation Anna Lindh est invitée à contribuer à la préparation de "l'année européenne du dialogue interculturel (2008)". Les ministres invitent les ministres Euromed de la culture à tenir une réunion en Grèce pour discuter de l'agenda interculturel dans le cadre du processus de Barcelone, examiner les résultats des trois premières années d'existence de la Fondation Anna Lindh et étudier la possibilité d'établir des synergies avec d'autres initiatives telles que le suivi de l'adoption de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ou l'Alliance des civilisations des Nations unies. En outre, les ministres invitent les partenaires Euromed à réfléchir à l'éventuelle création d'un parlement Euromed de la jeunesse, qui pourrait tenir sa première session en 2007. Les ministres prennent aussi acte de la désignation d'Alger en tant que "capitale de la culture arabe en 2007".
38. Les ministres sont aussi convaincus de la nécessité de renforcer les échanges entre jeunes, par exemple par le lancement d'un programme de bourses universitaires pour l'année 2007-2008, ce qui constitue un outil précieux pour réaliser ces objectifs; ils apportent aussi leur soutien à l'année européenne du dialogue interculturel (2008). Il serait éminemment profitable pour la compréhension mutuelle que ces échanges aient lieu entre tous les pays Euromed.
39. Les ministres prennent également note de l'initiative relative à l'Alliance des civilisations, coparrainée par la Turquie et l'Espagne et du rapport que le Groupe de haut niveau sur l'Alliance des civilisations a remis au Secrétaire général des Nations unies, le 13 novembre 2006.
40. Les travaux se poursuivront dans le cadre de l'initiative "Euromed et les médias" afin d'étudier les moyens de renforcer entre autres le rôle des médias dans le développement du dialogue interculturel. À cette fin, la task force se réunira de nouveau en 2007 pour analyser le travail effectué dans le cadre des consultations avec les médias nationaux. Elle formulera des propositions concrètes sur ce sujet et sur d'autres en vue d'aider les fournisseurs d'informations indépendants et d'accroître l'accès à l'information et la qualité de celle-ci au profit de la région euro-méditerranéenne. Ces résultats seront présentés et examinés au niveau des hauts fonctionnaires en vue de préparer une conférence Euromed sur les médias qui se tiendra en 2007.

X MIGRATIONS, INTEGRATION SOCIALE, JUSTICE ET SECURITE

41. Les ministres soulignent la nécessité de renforcer la gestion des flux migratoires d'une manière globale et équilibrée pour le bien des populations de l'ensemble de la région méditerranéenne, dans le respect des droits des migrants, et d'intensifier la coopération entre toutes les parties concernées sur l'ensemble des aspects des migrations, y compris la lutte contre la traite des êtres humains et les négociations sur différents types d'accords de réadmission. Dans un esprit de partenariat et sur la base du programme de travail quinquennal de Barcelone, les ministres insistent sur le fait qu'il faut intensifier la coopération en ce qui concerne l'immigration légale, la migration et le développement, et l'immigration clandestine. Les ministres prennent acte du travail réalisé par l'agence FRONTEX.
42. Les ministres se félicitent de la contribution des partenaires euro-méditerranéens aux travaux visant à préparer la réunion ministérielle Euromed sur les migrations qui se tiendra en 2007, en coordination avec la Commission, dont l'objectif est d'adopter un train de nouvelles mesures destinées à promouvoir la coopération sur toutes les questions se rapportant aux migrations. À cet égard, les informations fournies par l'ensemble des partenaires ont permis d'établir un récapitulatif des projets existants, qu'ils soient bilatéraux ou financés par la Communauté, dans les domaines de la migration et du développement, de l'immigration légale et de l'immigration clandestine. Les ministres prennent par ailleurs note des contributions résultant d'autres initiatives internationales telles que la réunion ministérielle UE-Afrique sur la migration et le développement qui s'est tenue à Tripoli les 22 et 23 novembre et la réunion ministérielle euro-africaine sur les migrations organisée à Rabat. Les ministres rappellent également qu'il convient de développer la coopération dans le domaine de l'intégration sociale, de la justice et des questions de sécurité, ainsi qu'il a été convenu lors du sommet de Barcelone.
43. Réaffirmant leur détermination à mettre en œuvre le programme de travail quinquennal adopté par les chefs d'État ou de gouvernement en novembre 2005, les ministres prennent l'engagement de s'employer à atteindre les objectifs figurant dans les présentes conclusions ministérielles.

Résumé des initiatives pour 2007

- Cours d'orientation dans le domaine de la PESD, donné par le Collège européen de sécurité et de défense, ouvert aux pays méditerranéens qui souhaitent participer.
- Les hauts fonctionnaires Euromed lanceront le débat sur une coopération conjointe, les bonnes pratiques et l'échange d'expériences dans le domaine des élections, afin de progresser sur ces questions.
- Séminaire euro-méditerranéen sur le rôle des médias dans la prévention de toutes les formes d'incitation au terrorisme au moyen d'une communication efficace et professionnelle.
- Séminaire euro-méditerranéen sur le thème: "Garantir le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme conformément au droit international".
- Poursuite des négociations sur la libéralisation progressive des échanges dans le domaine des services et le droit d'établissement, la libéralisation progressive du commerce de produits agricoles et de produits transformés de l'agriculture et de la pêche et la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends. Les ministres euro-méditerranéens du commerce sont invités à prévoir une réunion ministérielle au cours du second semestre de 2007.
- Programmes et activités menés dans l'UE pour promouvoir l'innovation, ouverts à la participation des partenaires méditerranéens; début de l'aide technique destinée à accélérer les réformes et la convergence au niveau réglementaire, une importance particulière étant accordée au rapprochement des législations techniques.
- Première réunion du Groupe ad hoc sur les investissements au cours du premier semestre de 2007.
- Une réunion ministérielle euro-méditerranéenne ECOFIN/FEMIP est prévue en mai 2007 à Chypre.
- 11^{ème} séminaire euro-méditerranéen sur la transition économique, qui se déroulera à Bruxelles.
- Conférence euro-méditerranéenne de l'énergie.
- Forum euro-méditerranéen des transports et ses groupes de travail.
- Mise en œuvre de l'initiative Horizon 2020 pour la dépollution de la Méditerranée. Un groupe directeur sera créé pour piloter l'initiative.
- Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, prévue en Égypte. Lancement du programme de bourses universitaires ouvert aux étudiants des pays partenaires.
- Atelier Euromed sur la politique de l'emploi.
- Atelier Euromed sur la surveillance et le contrôle des maladies transmissibles et sur les systèmes de santé.

- Réunion Euromed ad hoc d'experts au niveau des hauts fonctionnaires, consacrée au rôle des femmes dans la société.
- 2^{ème} conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur la société de l'information, qui se tiendra en Égypte.
- La Fondation Anna Lindh va lancer une série d'initiatives visibles.
- Première session du Parlement Euromed de la jeunesse.
- Conférence euro-méditerranéenne pour examiner les propositions de l'initiative "Euromed et les médias".
- Réunion ministérielle Euromed sur les migrations.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT, TELLE QU'ELLE FIGURE À L'ANNEXE DES CONCLUSIONS DE TAMPERE

- Les participants au processus de Barcelone ont approuvé les conclusions de Tampere à l'unanimité.
- Il s'agit d'une avancée importante.
- Le processus de Barcelone a instauré un cadre important pour la construction d'une coopération régionale, l'adoption de mesures visant à instaurer la confiance et la consolidation de la compréhension mutuelle, en renforçant le soutien à la réconciliation et en contribuant à favoriser des avancées dans le processus de paix au Moyen-Orient.
- Bien qu'il n'ait pas pour objectif de se substituer aux autres activités et initiatives menées dans l'intérêt de la paix, il établit un cadre politique important pour 35 États: les États arabes, la Turquie, Israël et l'UE.
- Comme prévu, les paragraphes relatifs à la paix au Moyen-Orient ont néanmoins été longuement examinés.
- On comprendra qu'il n'a pas été facile de trouver un langage commun et qu'il a fallu faire des compromis.
- Après de longues discussions, nous sommes parvenus à un accord sur un texte commun concernant le Moyen-Orient.
- Nous faisons référence en termes généraux aux évolutions récentes qui se sont produites au Moyen-Orient.
- Nous félicitons les États et les institutions arabes pour les efforts considérables qu'ils ont déployés pour trouver des solutions créatives et inventives. Sans leur engagement, il n'aurait pas été possible de parvenir à un accord sur un texte commun.
- Le président constate que les initiatives mentionnées au deuxième alinéa du paragraphe 2 font notamment référence à l'initiative arabe de paix, aux efforts du Quatuor et aux engagements publics de cessez-le-feu pris par M. Olmert, premier ministre israélien, et M. Abbas, président de l'Autorité palestinienne, le 26 novembre 2006.

8^{ème} Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères
(Tampere, les 27 et 28 novembre 2006)

LISTE DES PARTICIPANTS

PRÉSIDENTE DE L'UE

M. Erkki Tuomioja

Ministre des affaires étrangères

SECÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL

M. Javier SOLANA

Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne

COMMISSION EUROPÉENNE

Mme Benita FERRERO-WALDNER

Commissaire européen chargé des relations extérieures

ALGÉRIE

M. Mohamed BEDJAOUI

Ministre d'État et ministre des affaires étrangères

ALLEMAGNE

M. Frank-Walter STEINMEIER

Ministre fédéral des affaires étrangères

AUTORITÉ PALESTINIENNE

M. Nabil SHAATH

Ancien ministre des affaires étrangères

AUTRICHE

M. Hans WINKLER

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

BELGIQUE

M. Vincent van QUICKENBORNE

Ministre d'État

BULGARIE

M. Ivailo KALFIN

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères

CHYPRE

Mme Thalia PETRIDES

Ambassadrice

DANEMARK

M. Per Stig MOLLER

Ministre des affaires étrangères

ÉGYPTE

M. Ahmed ABOUL GHEIT

Ministre des affaires étrangères

ESPAGNE

M. Miguel Ángel MORATINOS

Ministre des affaires étrangères et de la coopération

ESTONIE

M. Mart LAANEMÄE

Sous-secrétaire d'État chargé des questions d'économie et de développement

FRANCE

M. Philippe DOUSTE-BLAZY

Ministre des affaires étrangères

GRÈCE

M. Yannis G. VALINAKIS

Vice-ministre des affaires étrangères

HONGRIE

Mme Kinga GÖNCZ

Ministre des affaires étrangères

IRLANDE

M. Noel TREACY

Ministre adjoint ("Minister of State") auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes

ISRAËL

Mme Tzipi LIVNI

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères

ITALIE

M. Massimo D'ALEMA

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères

JORDANIE

M. Abdelelah AL-KHATIB

Ministre des affaires étrangères

LETTONIE

M. Edgars SKUJA

Sous-secrétaire d'État

LIBAN

M. Fawzi FAWAZ

Chef de mission, ambassadeur

LITUANIE

M. Oskaras JUSYS

Sous-secrétaire au ministère des affaires étrangères

LUXEMBOURG

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères et de l'immigration

MALTE

M. Michael FRENDU

Ministre des affaires étrangères

MAROC

M. Taib Fassi FIHRI

Ministre délégué aux affaires étrangères

PAYS-BAS

M. Bernard BOT

Ministre des affaires étrangères

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mme Helena BAMBASOVA

Vice-ministre des affaires étrangères

POLOGNE

M. Witold SOBKÓW

Sous-secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères

PORTUGAL

M. Luis AMADO

Ministre d'État et ministre des affaires étrangères

ROUMANIE

M. Adrian Cosmin VIERITA

Secrétaire d'État chargé de l'intégration européenne

SLOVAQUIE

Mme Diana ŠTROFOVÁ

Secrétaire d'État

SLOVÉNIE

M. Dimitrij RUPEL

Ministre des affaires étrangères

SUÈDE

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

SYRIE

M. Walid AL MOUALEM

Ministre des affaires étrangères

TUNISIE

M. Hatem BEN SALEM

Secrétaire d'État aux affaires étrangères,
chargé des affaires européennes

TURQUIE

M. Abdullah GÜL

Vice-premier ministre, ministre des
affaires étrangères

ROYAUME-UNI

Mme Baroness Royall of BLAISDON

Porte-parole du Gouvernement à la
Chambre des Lords pour la santé, le
développement international et les
affaires étrangères et du
Commonwealth

* * *

CROATIE

Mme Kolinda GRABAR-KITAROVIC

Ministre des affaires étrangères et
de l'intégration européenne

FYROM

M. Antonio MILOŠOSKI

Ministre des affaires étrangères

* * *

LIBYE

M. Abdulati ALOBIDI

Secrétaire d'État aux affaires
européennes

MAURITANIE

M. Ahmed Ould SID' AHMED

Ministre des affaires étrangères et
de la coopération

LIGUE ARABE

M. Amre MOUSSA

Secrétaire général de la Ligue
arabe

UNION DU MAGHREB ARABE

M. Habin BEN YAHIA

Secrétaire général

* * *

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

EURO-MEDITERRANÉENNE

M. Vito BONSIGNORE

Vice-président du Groupe
PPE-DE, MPE

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

M. Philippe DE FONTAINE VIVE

Vice-président

FONDATION EURO-MEDITERRANÉENNE

"ANNA LINDH"

M. Traugott SCHOEFTHALER

Directeur exécutif
